

Communiqué de presse de la FédéPSAD

Fauteuils roulants : la FEDEPSAD salue l'ouverture de nouvelles discussions et souhaite y prendre part

Paris, le 15 avril 2023. La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) prend acte de la volonté du gouvernement d'ouvrir un nouveau cycle de discussions sur la réforme de la prise en charge des fauteuils roulants. La FEDEPSAD alertait depuis plusieurs mois sur les contours de cette réforme qui ne réunissaient en l'état, ni les conditions techniques et opérationnelles de mise en œuvre, ni le financement nécessaire.

La FEDEPSAD avait proposé d'engager rapidement une concertation élargie à toutes les parties prenantes afin de dissiper les doutes et construire une réforme efficace et soutenable au bénéfice de tous les usagers.

Les nouveaux arbitrages obtenus par la ministre de la Santé et de la Prévention, Catherine Vautrin, et la ministre déléguée en charge des Personnes âgées et handicapées, Fadila Khattabi, et l'ouverture de nouvelles discussions, sont donc d'excellentes nouvelles pour les patients concernés. L'enveloppe allouée à la réforme devrait également être élargie, ce qui constitue pour la FEDEPSAD une condition indispensable à sa réussite.

Pour rappel, le niveau de remboursement par la Sécurité sociale est gelé depuis plus de 30 ans et se trouve désormais très éloigné de la réalité des prix des fauteuils roulants. Cette situation s'est même encore dégradée sous l'effet de l'inflation, retardant la diffusion des innovations. Les usagers ont ainsi été privés de la chance de bénéficier des nouvelles prestations de personnalisation et d'accompagnement que requièrent ces fauteuils de plus en plus techniques. Une prise en charge intégrale et une amélioration du processus d'accès au fauteuil roulant induisait donc un budget additionnel dédié, et des modalités organisationnelles adaptées à la faisabilité et soutenabilité économique des entreprises.

Les PSAD prennent en charge près de 900 000 patients en perte d'autonomie ou atteints de handicap chaque année et connaissent ces difficultés liées à un remboursement insuffisant. La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) se tient donc prête à participer à la prochaine phase de discussions et rappelle ses priorités :

- La garantie du maintien et de l'amélioration de la qualité d'accompagnement et la simplification du parcours ;
- Un financement adapté, garantissant le libre choix de l'équipement par les personnes et la soutenabilité de la réforme pour les entreprises ;
- Un calendrier de mise en œuvre réaliste pour donner le temps et les moyens aux entreprises de se transformer ;
- De la visibilité sur plusieurs années.

Contact Presse :

Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72